

## Communiqué de presse 29 janvier 2020

## La proposition d'Émilie Chalas n'honore pas l'histoire de notre commune et ne respecte pas la dignité de nos concitoyen-nes pour qui les fins de mois sont difficiles!

Alors que la première société de secours mutuels de France a vu le jour à Grenoble en 1803, la proposition d'Emilie Chalas « un repas chaud contre l'obligation d'inscription au soutien scolaire » n'honore pas l'histoire de notre commune, et ne respecte pas la dignité de nos concitoyen-nes pour qui les fins de mois sont difficiles.

Franchissant un cap moral en s'inscrivant pleinement dans l'univers coercitif de la réciprocité des aides sociales chères au président du département Jean Pierre Barbier pour les bénéficiaires du RSA, Emilie Chalas confirme avec cette proposition qu'elle n'est ni dans le pacte de la république sociale ni dans une vision d'une commune solidaire, protectrice et émancipatrice.

Car il n'y a rien de plus abject que de soumettre une aide alimentaire aux plus fragiles à la condition de réussite scolaire, cette proposition est stigmatisante à l'encontre des Grenoblois-es les plus en difficulté qui selon elle n'arriveraient ni à nourrir leurs enfants ni à s'investir dans leur parcours éducatif.

Ainsi tout ce qu'exprime Émilie Chalas, c'est un véritable mépris social et misérabiliste à l'encontre des 5 400 familles grenobloises qui vivent sous le seuil de pauvreté, dont près de 3 000 familles monoparentales.

Cette proposition est un aveu d'anticipation de l'échec du plan pauvreté, qui n'a pas vocation à enrayer et résorber la pauvreté mais à la rendre plus supportable pour que le darwinisme social propre au premier de cordée puisse voir le jour!

Doit-on rappeler à la députée Emilie Chalas que des millions de gilets jaunes ont interpellé le gouvernement avec un seul mot d'ordre : « arriver à vivre dignement jusqu'à la fin du mois » ? Que les différentes réformes qu'elle a voté ne font qu'aggraver les inégalités sociales ? Sans oublier que la fin de l'ISF pour les plus aisés, le CICE pour les grandes entreprises ne font état d'aucune obligation, réciprocité ou contre partie!

Pour nous, la solidarité communale n'exigera jamais de contrepartie.

Nicolas Beron Perez et Grenoble En Commun